



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le mardi, 6 septembre 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} août 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Échange de terrains avec « Les développements Merco inc. »
 - 5.2 Signature d'un avis de décontamination et restriction d'utilisation pour le lot 4 258 510 du cadastre du Québec
 - 5.3 Demande à l'Assemblée nationale du Québec pour l'adoption d'un projet de Loi d'intérêt privé pour la réalisation des objectifs du plan de conservation
 - 5.4 Vente du lot 3 478 149 et d'une partie du lot 3 900 104 du cadastre du Québec à « Rozon Batteries inc. »
 - 5.5 Acquisition de l'immeuble situé aux 194-196, rue Jacques-Cartier Nord
 - 5.6 Autorisation pour les coûts supplémentaires attribuables aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne usine « Hart Battery »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Remboursement des frais relatifs à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme
7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Interdiction de stationnement sur la rue Alain

10.1.2 Interdiction de stationnement sur la rue Saint-Eugène

10.1.3 Autorisation pour les autobus, de tourner à gauche ou de continuer tout droit à l'intersection de la 4^e Avenue et de la 2^e Rue

10.1.4 Levée de l'interdiction de stationner sur la rue D'Argenteuil

10.1.5 Interdiction de stationnement sur la rue Longueuil

11. **Travaux publics**

12. **Sécurité publique**

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 11-2505 Madame Julie Audette - Immeuble sis aux 138-140, rue Cousins Nord

13.1.2 DDM 11-2530 Construction Maison Verte inc. - Immeuble constitué du lot 3 643 113 du cadastre du Québec et situé sur la rue Réal-Trépanier

13.2 Étude et décision relative à une demande d'usage conditionnel

13.2.1 UC 11-2500 Monsieur Philippe Rheault pour Telus - Immeuble situé au 480, 1^{re} Rue

13.3 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIIA 11-2538 Monsieur Michel Lorrain - Immeuble situé au 95, rue des Forges

13.3.2 PIIA 11-2539 Madame Nathalie Bélanger - Immeuble situé au 184, chemin du Grand-Pré

13.3.3 PIIA 11-2548 Madame Nathalie Desmarais – Immeuble situé au 170, rue Longueuil

13.4 Étude et décision relative à une demande de lotissement

13.4.1 APD 11-2528 Immeuble constitué des lots 3 641 521, 3 641 522 et 3 641 528 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Fulmars

13.5 Étude et décision relative à des demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.5.1 à 13.5.6 Diverses demandes dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 35

13.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.6.1 Règlement n° 1017

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone H-5570 à même une partie de la zone C-5580, située au nord de la rue Guertin à proximité de la rue des Mimosas;
- De permettre dans la zone C-1024, située à l'intersection du prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche :
 - l'implantation d'un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 15 mètres, comportant un nombre maximal de 3 étages pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P) ou par un usage du groupe commerce et service (C);
 - D'insérer la note «N115» à la grille de cette zone, afin d'appliquer les dispositions des chapitres IX et X du règlement de zonage, pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P), comme si l'affectation principale de ladite zone était de ce groupe d'usage »

13.6.2 Règlement n° 1022

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2584 à même la zone A-2586, située sur le boulevard Saint-Luc à proximité de la rue Eugène afin d'autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H) »

13.6.3 Règlement n° 1027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les limites des zones P-1533, C-1534 et P-1838; lesquelles sont situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord, Champlain et Frontenac;
- de supprimer l'usage C5-01-01 « Marina et service de location de bateaux » et la sous-classe P1-04 « Service municipal ou gouvernemental », et d'autoriser l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) » dans la zone P-1838;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 5 » du groupe commerce et service (C) dans la zone C-1534;

- d'autoriser la classe d'usage « légère » du groupe industrie (I) dans la zone I-1431, et d'imposer des dispositions pour limiter la hauteur de l'entreposage extérieur; laquelle zone est située à l'intersection de la rue Saint-Louis, à la jonction des emprises ferroviaires du CN et du CP;
- d'autoriser dans la zone A-1551, la classe « 3 » du groupe Commerce et service (C) qui a trait au service ou à la vente d'aliments, de boissons ou de repas préparés sur place, et d'autoriser spécifiquement l'usage C5-02-02 « Parc d'exposition extérieur » ainsi que l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 3 ». Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues Royale et Maguire »

13.7 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.7.1 Règlement n° 0961

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier les dispositions visant les piscines sur l'ensemble du territoire »

13.7.2 Règlement n° 1029

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but de limiter les usages additionnels de type « logement secondaire » aux personnes ayant un lien de parenté ou d'alliance avec l'occupant du logement principal dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) ou pour un usage de la classe « habitation en milieu agricole » du groupe agricole (A) »

13.7.3 Règlement n° 1030

« Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements dans le but de remplacer l'expression « logement secondaire » par « logement intergénérationnel »

13.8 Adoption des projets des règlements suivants :

13.8.1 Règlement n° 0960

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but d'exiger un permis pour l'installation d'une piscine »

13.8.2 Règlement n° 1031

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but d'exiger une déclaration annuelle confirmant le lien de parenté ou d'alliance de l'occupant d'un logement intergénérationnel »

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 0960

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but d'exiger un permis pour l'installation d'une piscine »

14.2 Règlement n° 0961

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier les dispositions visant les piscines sur l'ensemble du territoire »

14.3 Règlement n° 0973

« Règlement décrétant un programme de revitalisation d'un secteur central de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en favorisant l'accès à la propriété »

14.4 Règlement n° 0997

« Règlement modifiant le règlement n° 0225 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par les règlements n^{os} 0337, 0397, 0641, 0695, 0757, 0787 et 0958 »

14.5 Règlement n° 1013

« Règlement autorisant le remplacement des unités de dégrillage de la station d'épuration des eaux usées, décrétant une dépense n'excédant pas 528 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.6 Règlement n° 1026

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0814, 0844 et 0985 »

14.7 Règlement n° 1029

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but de limiter les usages additionnels de type « logement secondaire » aux personnes ayant un lien de parenté ou d'alliance avec l'occupant du logement principal dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) ou pour un usage de la classe « habitation en milieu agricole » du groupe agricole (A) »

14.8 Règlement n° 1030

« Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements dans le but de remplacer l'expression « logement secondaire » par « logement intergénérationnel »

14.9 Règlement n° 1031

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654, et ses amendements, dans le but d'exiger une déclaration annuelle confirmant le lien de parenté ou d'alliance de l'occupant d'un logement intergénérationnel »

14.10 Règlement n° 1035

« Règlement autorisant le remplacement des feux de circulation aux intersections des rues Saint-Jacques et Jacques-Cartier Nord et Saint-Jacques et Champlain, ainsi que la modification du feu de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Richelieu et ses travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 788 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.11 Règlement n° 1037

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, amendé par les règlements n°s 0901, 0957, 0975 et 1016, afin de modifier la tarification applicable au stationnement municipal P-22 »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 0988

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements n°s 0471, 0661, 0731 et 0902, afin de permettre la circulation des camions sur une section des rues Curé-Provost, Gérard-L'Écuyer et Jean-Talon »

15.2 Règlement n° 1018

« Règlement abrogeant le règlement n° 1001 »

15.3 Règlement n° 1028

« Règlement modifiant le règlement n° 0771 concernant la garde des animaux, tel qu'amendé par le règlement n° 0893 »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**